

BARZUN

MAI 2002

N°4

Le Mot du Maire

B

Chers amis barzunais,

U

L

L

E

T

I

N

Une fois de plus , l'actualité m'oblige à débiter cet éditorial par l'évocation de sujets horribles comme le fait divers de Nanterre où des conseillers municipaux ont été tués. Horreur et Absurdité qui ne laissent personne à l'abri de tels événements ; il faut savoir que ceci aurait pu se passer n'importe où ! Lors de la dernière séance du Conseil Municipal, j'ai demandé que l'on observe une minute de silence afin que nos pensées aillent vers ces innocentes victimes et leurs familles.

Que notre capacité d'écoute, notre vigilance nous protègent d'une telle épreuve !

L'actualité française et internationale nous ramène à prendre conscience et à réfléchir sur certaines dérives, certains propos extrêmes et certains comportements individualistes...

M

Mais revenons à notre vie quotidienne : votre équipe municipale a examiné et voté à l'unanimité le budget 2002 dont vous trouverez des détails à l'intérieur de ce bulletin.

U

N

I

C

I

P

A

L

La principale innovation est, cette année, la disparition de la Taxe d'Ordures Ménagères qui ne réapparaîtra sur vos feuilles d'impôt qu'en 2003 ; pour 2002, elle sera remplacée par une fiscalité additionnelle des quatre taxes perçues par la Communauté de Communes « Ousse-Gabas ».

A BARZUN, cette année encore, les 4 Taxes (TH, FB, FNB,TP) ne seront pas augmentées.

En 2002 nous allons agrandir et rénover notre école. Nous avons obtenu des services de l'Etat et du Département les subventions nécessaires pour ces importants travaux. Notre population est en expansion et un recensement partiel va être demandé pour coller à la réalité d'une commune de + de 500 ha et percevoir des finances au prorata. Le tri sélectif sera mis en place avec 3 points de regroupement à Barzun.

Voilà les principales orientations pour les mois à venir. Tous ces projets vont être suivis au sein du Conseil Municipal et vous seront présentés en temps voulu.

Je vous dis « à bientôt » lors de nos rencontres, lors des nombreuses activités des Associations, à la Mairie ou lors des élections législatives des 9 et 16 juin.

Maurice Minvielle

INFORMATIONS MUNICIPALES

Depuis le dernier bulletin, voici les informations municipales ou les décisions du conseil municipal dans ses dernières séances:

- ▶ acceptation de la dissolution du Syndicat primaire d'électrification de la Vallée de l'Ousse qui n'avait plus sa raison d'être et d'adhérer au syndicat Départemental d'électrification. Jean-Yves Mellinger a été désigné comme délégué titulaire et Hervé Barrère comme délégué suppléant.
- ▶ achat de matériaux (peinture, tapisserie) pour la rénovation intérieure du logement communal loué par la famille Pocq Yves que nous remercions pour les travaux intérieurs effectués.
- ▶ vote à l'unanimité du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2001
- ▶ vous trouverez dans les pages suivantes les résultats financiers 2001 de notre commune
- ▶ suite à la requête de 3 riverains de la rue « Impasse du Canal du Moulin » qui demandent l'élargissement des 2 virages pour permettre le passage de camions de livraison de gaz, un devis établi par la DDE d'un montant de 12 000 € avec cession gratuite de terrain par un riverain et la commune, une suite favorable ne peut être donnée vu le montant du devis, vu l'importante surface que doit donner le riverain (13 m²), et vu les dépenses engagées par ailleurs dans notre budget pour les travaux à l'Ecole notamment.
- ▶ vote à l'unanimité du budget 2002 sans augmentation des impôts locaux
- ▶ vote pour mettre la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères à taux zéro, ce qui signifie que la Commune ne prélèvera plus cette taxe. A compter de cette année, avec la création de la Communauté de Communes « Ousse-Gabas » c'est celle-ci qui gèrera cette compétence et qui fixera le coût à payer à chacun d'entre nous.

► une demande d'installation d'un miroir grand format a été faite par le Maire auprès du Conseiller Général pour la sortie du Parking Eglise/Mairie sur la D 940 . Cette opération a été acceptée et financée. Souhaitons que cela facilitera la sortie de ce parking en un point dangereux où les voitures roulent trop vite...

► régularisation d'un ancien litige entre un propriétaire barzunais et les services du Cadastre et de la DDA + ONF en acceptant la distraction d'une parcelle de terre de la Commune vers son propriétaire qui a fourni les pièces justificatives .

► Vote sans augmentation des 4 Taxes :

TAXES	Taux 2001	Taux votés 2002	Produit 2002
Taxe Habitation	5,50%	5,50%	23843€
Foncier Bâti	6,00%	6,00%	14772€
Foncier Non Bâti	24,92%	24,92%	7501€
Taxe Professionnelle	13,00%	13,00%	9997€

► approbation du Programme et du devis de l'ONF de 1619,43€ pour l'entretien de la forêt communale

► autorisation donnée à un propriétaire de terrain rue du Corps Franc Pomiès d'amener la conduite d'alimentation en eau potable depuis la rue du Cami Bielh en traversant un terrain communal. A charge du propriétaire de faire les démarches administratives et à ses frais

► installation d'Internet à l'Ecole de Barzun sur l'ordinateur offert par l'Association des Parents d'Elèves. M. Manuel Marc de la Commission Informatique s'en est chargé. Nous l'en remercions.

► nous avons pris note des avis donnés par les Parents d'Elèves aux enseignants sur un éventuel regroupement pédagogique (envisageable qu'avec l'école de Livron)

► RESULTATS DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES A BARZUN

INSCRITS : 415 électeurs

1^{er} TOUR : Votants >> 358

MEGRET : 3

LEPAGE : 8

GLUKSTEIN : 4

BAYROU : 77

CHIRAC : 44

LE PEN : 32

TAUBIRA : 5

St JOSSE : 33

MAMERE :

11

JOSPIN : 61

BOUTIN : 4

HUE : 6

CHEVENEMENT : 11

MADELIN : 1

LAGUILLER : 28

BESANCENOT : 22

Blancs/Nuls : 8

2^{ème} TOUR : Votants >> 378

CHIRAC : 305
Blancs/Nuls : 26

LE PEN : 47

Nous remercions les scrutateurs des 2 tours MM. COURET André et BERNARD Gérard pour leur aide au dépouillement.

► Prochain rendez-vous électoral les 9 et 16 juin 2002 de 8h00 à 18h00 pour les élections législatives.

► achat d'un appareil de sonorisation pour les manifestations (cérémonies Monument aux Morts ...)

► une demande de Recensement partiel va être faite auprès de l'INSEE et de la Préfecture en souhaitant que la démarche sera acceptée.

► la Préfecture a accepté de subventionner l'agrandissement de l'Ecole malgré le nombre considérable de dossiers présentés dans le département. C'est une grande satisfaction car des travaux similaires d'agrandissement d'écoles dans le département n'ont pas obtenu le « feu vert » de la préfecture ! Sans cet accord les travaux ne peuvent être réalisés.

► vu cet accord de la Préfecture le Conseil Général subventionnera aussi ces travaux de l'Ecole

► **Quelques chiffres de l'exercice 2001 en francs :**

Excédent 2000 :		247 176,89 F	
<u>Fonctionnement :</u>			
-	-	Recettes :	1 182 942,10 F
-	-	Dépenses :	1 009 213,44 F
-	-	Excédent de l'exercice :	173 728,66 F
<u>Investissement :</u>			
-	-	Recettes :	779 951,81 F
-	-	Dépenses :	740 425,64 F
Résultat de clôture de l'exercice :		213 254,83 F	
Excédent net 2000 + 2001 cumulé :		<u>460 431,72 F</u> soit 70 1	

BUDGET 2002 EN EUROS

Section de Fonctionnement

Recettes

Taxes Foncières, Habitation, Professionnelle, sur électricité	64 875,00
Dotations, subventions, participations	65 195,00
Autres produits gestion courante : Revenus des immeubles (loyers)	20 610,00
Atténuation de charges	2 100,00
Autres produits , bois ...	8 811,00
Excédent 2001 reporté	61 689,00
Total	223 280,00

Dépenses

Eau, assainissement, électricité, combustible, carburants, entretien, petit équipement, fournitures administratives, cantine	23 860,00
Entretien : terrains, bâtiments, voirie et maintenances	24 166,00
Honoraires percepteur, prêtre, cérémonies, frais postaux et téléphone.	4 150,00
Impôts et Taxes	1 700,00
Charges de Personnel, Charges sociales,...	56 160,00
Charges de Gestion courantes : cotisations SIVOM, Assainissement, Communauté de communes, Aménagement Bassin de l'Ousse, SSIAD, CEG Pontacq, Centre Secours, CCAS,....., Transport scolaire, A.P.G.L, Subventions ...	33 073,00
Charges financières	9 125,00
Charges exceptionnelles	833,00
Dépenses imprévues	4 408,00
Virement à la section d'investissement	65 805,00
Total	223 280,00

Section d'investissement

Dépenses

Remboursements d'emprunts	18 847,00
Solde Travaux logement « Ancienne Ecole »	38 112,00
Travaux voirie	11 430,00
Travaux Ecole	154 973,00
Achat Sono	1 525,00
Divers	833,00
Total	225 720,00

Recettes

Subventions Investissements	99 177,00
Remboursement Fonds TVA	12 022,00
Emprunts	39 379,00
Divers	833,00
Virement de la section fonctionnement	65 805,00
Excédent 2001	8 504,00
Total	225 720,00

COMMUNAUTE des COMMUNES « OUSSE-GABAS »

Dans le dernier numéro, nous vous annonçons sa création. Dix communes se sont associées : Barzun, Espoey, Gomer, Hours, Limendous, Livron, Lourenties, Lucgarier, Nousty, et Soumoulou. Ger travaille à régulariser sa situation géographique pour avoir le droit de nous rejoindre.

Le Conseil Communautaire composé de deux représentants par commune s'est réuni pour la 1^{ère} fois le 12 janvier 2002 pour élire le Président, les 4 Vice-Présidents et les membres du Bureau où toutes les communes non représentées à l'exécutif ont de droit un délégué.

- Président : Monsieur **Julien BRUSSET** Maire de Soumoulou
- Premier Vice-Président délégué : Monsieur **Alain NOUGUEZ** Maire de Nousty, chargé de la compétence « **Politique du logement et du cadre de vie** »
- Deuxième Vice-Président : Monsieur **Jean-Pierre BARRERE** Maire d'Espoey, chargé de la compétence « **Tourisme, Protection et mise en valeur de l'environnement** »
- Troisième Vice-Président : Madame **Marie-Pierre CABANNE** Adjointe au Maire de Gomer,
- Quatrième Vice-Président : Madame **Jacqueline LABEROU** Maire de Limendous chargée de la compétence « **Développement économique** »

Election des membres du Bureau :

Maurice MINVIELLE – Maire de Barzun, **Florence BACOU** – Adjointe de Hours, **René DAMOUR** – Maire de Livron, **Frédéric LAHORE** – Maire de Lourenties, **Daniel VELEZ** – Maire de Lucgarier.

Mise en place des Commissions obligatoires et de travail :

1°) Commissions obligatoires :

Appel d'offres : Titulaires > Brusset, Barrère, Cassou, Minvielle, Lamazou

Suppléants > Nouguez, Labérou, Bacou, Damour, Cabanne, Naya

Délégation de service public :

Titulaires > Brusset, Creach-Prades, Cabanne, Naya, Damour, Velez

Suppléants > Nouguez, Cassou, Bacou, Magendie, Périche, Labérou

2°) Commissions de travail :

Elles sont ouvertes à tous les élus des conseils municipaux qui composent la communauté.

Les thèmes sont :

Petite Enfance et personnes âgées : Responsable >> Alain NOUGUEZ

Tourisme et entretien du Plan Local de Randonnées : Responsable >> Jean-Pierre BARRERE

Développement économique, zones d'activités, formation professionnelle et emploi : Responsable >> Jacqueline LABEROU

Aménagement de l'espace, démarche Pays : Responsable >> Marie-Pierre CABANNE

Aménagement de l'espace, SCOT et urbanisme : Responsable >> Julien BRUSSET

Déchets, Tri sélectif et déchetterie : Responsable >> Marie-Pierre CABANNE

Communication : Responsable >> Maurice MINVIELLE

Lors de la réunion du 16 février à Soumoulou, le Conseil Communautaire a adopté :

- La possibilité de recruter un cadre administratif du type attaché qui puisse assurer les fonctions de Secrétaire Général à compter du 1^{er} octobre 2002
- le règlement intérieur
- les délégations au Bureau
- la composition des commissions
- le principe de location d'un logement pour y installer les Bureaux de la Communauté
- le rapport sur le tri Sélectif et a autorisé le Président à signer le contrat éco-emballage

Fiscalité de l'année 2002

La communauté des communes a été créée début janvier 2002. Sa 1^{ère} compétence est la gestion des déchets (collecte + traitement) puis d'ici la fin de l'année, mise en place du tri sélectif des ordures ménagères, déchetterie d'Espoey et Site à gravats de Livron. Jusqu'à fin 2001, ce service était géré par le SIVOM et le coût était facturé aux communes en fonction de divers critères. Les communes à travers la taxe d'enlèvement des ordures ménagères récupéraient totalement ou partiellement le coût et finançaient la différence sur le budget général alors que la loi fait obligation de recouvrer totalement le prix du service.

Tri sélectif

Le respect de l'environnement est un souci de plus en plus présent et qui a un coût. Il faut savoir que le tri sélectif va devenir obligatoire, chacun aura intérêt à trier ses ordures ménagères avant de les amener dans les containers.

Les modalités du tri vous seront données.

Le simple fait de trier le papier par exemple va permettre de le recycler et ainsi éviter que des arbres soient abattus...

Si le tri est effectué correctement par l'ensemble de la population, le montant de la redevance pour les années futures devrait diminuer. En effet il faut savoir que la Communauté de communes va percevoir une aide au tri qui sera fonction de la quantité de déchets ménagers triés. Plus chaque habitant fera un effort pour trier correctement, plus la Communauté de Communes touchera des aides ce qui diminuera la redevance.

La communauté de communes va bientôt fixer les modalités pour ce tri sélectif (distribution de sacs poubelles, cagettes, ...)

Des réunions d'informations ouvertes aux barzunais seront organisées afin d'expliquer le processus.

A Barzun, il y aura 3 points de regroupement où vous devrez amener vos sacs et/ou cagettes après avoir fait le tri chez vous :

- - **1^{er} emplacement** : rue du Poublan derrière le lavoir qui va être aménagé
- - **2^{ème} emplacement** : rue du Bois après le Pont de l'Ousse qui va être aménagé

- - 3^{ème} emplacement : à la pointe de l'Impasse du Hourcaas / rue de l'Aussère

Dans chaque commune il faut limiter au maximum les emplacements (1 emplacement étant l'idéal) . Pour des raisons pratiques pour les barzunais nous avons décidé d'en créer 3 .

Déchetterie

Les barzunais pourront toujours aller à la déchetterie de Pontacq vu les accords passés entre la Communauté

PERMIS DE CONSTRUIRE ?

DEMANDE DE TRAVAUX ?

Les différences...

La règle : « Quiconque désire entreprendre ou implanter une construction à usage d'habitation ou non, même ne comportant pas de fondations, doit au préalable obtenir un permis de construire... »

Les modifications apportées aux constructions existantes sont soumises aux mêmes dispositions.

Cependant, ne sont pas soumis à ce régime et ne nécessitent donc **pas d'autorisation** (art. L 421.1 et R 421.1) :

- - les dispositifs de publicité
- - les terrasses d'une hauteur hors sol de moins de 0,60m
- - les murs qui ne constituent pas une clôture lorsqu'ils ont une hauteur < 2 mètres
- - les antennes de réception < 4mètres et les paraboliques d'un diamètre < 1 mètre
- - les ouvrages d'une surface au sol de moins de 2m² et d'une hauteur < 1,50 mètres
- -

Certains travaux ne sont toutefois soumis qu'à un régime simplifié d'autorisation, **la déclaration de travaux**. Ces travaux sont énumérés à l'article R 422.2 du code de l'urbanisme.

Il s'agit notamment :

- - des travaux de ravalement
- - des piscines non couvertes
- - **des travaux d'une surface au sol inférieure ou égale à 20 m² lorsque le terrain est déjà bâti s'il n'y a pas de changement de destination de la construction.**

Pour toute déclaration de travaux ou permis de construire , s'adresser à la Mairie .

LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS

